1855

1855.

Rapport sur l'Administration et la Situation des affaires de la ville de Hal, présenté au conseil communal en exécution de l'article 76 de la loi communale du 30 Mars 1836, en séance publique du 7 Décembre 1855 7 Février 1856.

Projet

Messieurs,

Le Collège des Bourgmestre et Echevins a l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 76 de la loi communale, Son rapport annuel relatif à l'Administration et la Situation des affaires de la ville, à l'égard desquelles il n'a trouvé aucune question importante soulevée depuis Son dernier rapport.

Poids et mesures.

Les nouveaux poids et mesures sont seuls en usage. Les Employés des accises continuent à exercer une surveillance convenable à ce Sujet.

1. Impôt local

Etat Civil et Population.

Les Registres de l'Etat civil sont bien et exactement tenus

Le mouvement de l'état civil de 1854 (1855) présente le résultat suivant :

Naissances 213 (224)

dont 108 (112) masculines et 105 (112) féminines.

Décès 177 (219)

dont 86 (106) masculins et 91 (113) féminins.

Dans ce nombre ne sont point compris neuf (14) enfants qui ont été présentés sans vie.

Il y a eu 36 (48) mariages et 6 (1) légitimations d'enfants ; aucun divorce ~~aucun divorce n'a été prononcé un divorce par consentement mutuel~~ n'a été prononcé.

Comparativement à 1853 (1854), il y a eu 22 naissances en moins, 34 décès en plus et 15 Mariages en moins.

(en plus 11 naiss 42 décès 12 mariages)

Le nombre des habitants qui ont quitté la ville s'est élevé à 269 (173) et celui de ceux qui sont venus s'y fixer est de 132 (127).

La population qui était de 7564 (7553) au premier janvier 1854 (1854), était de 7553 (7513) à l'époque correspondante de 1855 (1855) ; de sorte qu'il y a eu diminution de 41 (40) âmes en 1854.

(7553. 7513 / 40)

Il n'existe aucun Centenaire en cette ville.

Elections.

Les diverses listes électorales ont été révisées régulièrement à l'époque déterminée par la loi, sans qu'il soit survenu la moindre réclamation sur leur formation.

Le nombre des Electeurs communaux pour 1854 était de 279 et celui de 1855 est de 273, or, six en moins.

Le nombre des Electeurs provinciaux était de 182 en 1854; en 1855 il n'était plus que de 178, donc cinq en moins.

Celui des Electeurs pour les Chambres législatives s'est élevé en 1854 à 177 et à 172 en 1855, ainsi cinq en moins.

Depuis l'élection générale du 31 Octobre 1854, aucune nouvelle Election n'a plus eu lieu ici. Le Conseil communal et le Collège des Bourguemestre et Echevins étant au complet.

Administration communale. Personnel.

L'Administration n'a rencontré aucun obstacle dans l'accomplissement de sa mission, pendant l'exercice écoulé.

La majorité du Conseil continue

La majorité du Conseil continue à assister régulièrement aux Séances ; nous en exprimons de nouveau toute notre reconnaissance.

Nous engageons en outre Messieurs les Conseillers indistinctement à prendre part à toutes les délibérations du Corps communal.

Si, pendant l'exercice écoulé, le Conseil s'est trouvé une seule fois en nombre insuffisant pour délibérer, nous aimons à croire que cela ne peut être attribué qu'à des circonstances imprévues.

Les affaires administratives ont été expédiées régulièrement ; à cette fin le Collège continue à tenir trois Séances par Semaine : Les Lundi, Jeudi et Samedi, outre qu'il s'assemble chaque fois que les intérêts de la Commune et des administrés l'exigent.

Les fonctionnaires et employés de la Ville continuent à s'acquitter de leurs devoirs à notre Satisfaction.

Conseil provincial.

La Ville et le Canton de Hal sont toujours honorablement représentés au Conseil par MM. Mussche et Wittouck.

Monsieur Mussche surtout, en soutenant

lors

lors de la dernière Session les intérêts de notre ville, a acquis de nouveaux titres à notre gratitude.

Situation financière & comptabilité.

Par suite des années calamiteuses & autres circonstances extraordinaires les charges de la ville se sont augmentées considérablement tandis que ses ressources sont restées les mêmes : il en résulte donc que les finances de la ville continuent à se trouver dans une Situation qu'il s'agira d'améliorer successivement.

Votre Collège, Messieurs, se trouve par conséquent, quoique à regret, dans l'indispensable nécessité de vous proposer pour 1856, le maintien de la taxe personnelle Supplémentaire de 3000 francs.

Vous voudrez bien convenir avec nous, Messieurs, que les finances de la ville ne peuvent rester au dépourvu, maintenant surtout que nous avons encore à compléter l'organisation de notre école moyenne; que nous aurons à subsidier notre hôpital & le Bureau de Bienfaisance, # et à continuer les travaux de restauration de notre hôtel de ville.

et faire les fonds nécessaires pour ~~pour~~ l'exécution d'une salle d'asile ~~qui~~ dont le besoin se fait sentir si vivement

La

La restauration de la tour de l'Eglise de St. Martin devenant urgente, le Conseil de la fabrique d'Eglise l'a fait inspecter par l'Architecte, Monsieur Suys.

La dépense globale de cette restauration ayant été évaluée à trois cent mille francs, le Conseil de la fabrique y contribuera par un subside de trois mille francs pendant quinze années ; la ville de son côté, interviendra dans cette dépense, ainsi que vous l'avez décidé par votre délibération du 31 Mars 1855, par une allocation annuelle de 1500 francs, pendant le même laps de temps.

Le compte de la ville pour l'exercice 1854, que vous avez revêtu de votre approbation dans votre séance du 29. 9bre 1855, présente le résultat suivant :

Les recettes à	30, 380. 07	41, 595. 68
Les dépenses à	31, 234. 58	37, 138. 64
Excédant d'apparent (déficit) à	854. 51	4, 457. 04

La caisse du Receveur communal a été vérifiée trimestriellement par Monsieur le Bourguemestre.

Aliénation

Aliénation, Echanges, Contentieux.

Il n'y a eu, pendant l'exercice écoulé, ni échange, ni vente, ni acquisition de biens immeubles

Par arrêté Royal en date du 14 7bre dernier la ville a été autorisée à défricher le bois d'Asschaubeek, sous Hal, d'une contenance de deux hectares, 12 ares, 80 centiares.

L'Administration n'a intenté, ni on ne lui a intenté aucun procès, depuis notre dernier rapport.

Bâtiments et Edifices communaux.

Les travaux de restauration de l'hôtel de ville se sont bornés, cette année-ci, à quelques ouvrages d'appropriation au rez-de-chaussée et de réparation à la façade.

Il nous reste donc encore à entreprendre le renouvellement intégral de la toiture, qui se trouve en mauvais état, ainsi que la restauration des travaux d'ornementation de la façade principale, travaux évalués par Mr Spaak à f 6000.

Les dépenses nécessitées par les travaux exécutés ayant dépassé de beaucoup toutes les prévisions de Mr l'Architecte voyer et de la Commission Royale des monuments, nous aurons

encore

encore à aviser, Messieurs, aux moyens de faire face à la dépense résultant des travaux restant à exécuter.

Toutefois nous nourrissons l'espoir que l'Etat et la province nous viendront en aide par de nouveaux subsides.

Ainsi que nous venons de le dire plus haut, l'Eglise de St. Martin, exige des réparations considérables et urgentes.

Cette Eglise pouvant être considéré comme l'un des plus beaux monuments de la Belgique nous osons espérer que le Gouvernement et la province prendront à cœur de contribuer puissamment aux travaux de restauration.

Bureau de Bienfaisance et salubrité publique.

Le personnel du Bureau de Bienfaisance est au complet.

Mr. Gallemaert remplacé

Mr Henri Mette a été nommé cette année en remplacement de Mr Auguste Claessens qu'une mort prématurée est venue nous enlever à la fleur de son âge.

Si d'un côté nous regrettons vivement la perte de Mr Claessens qui aurait pu rendre de grands services au